



Tous les renseignements sont sur www.troyes.cci.fr



Pour vous inscrire, merci de contacter l'Espace Entreprendre :

☎ 03 25 43 70 34
Fax : 03 25 43 70 43
creation@troyes.cci.fr

CCI de Troyes et de l'Aube
Espace entreprendre
10, place Audiffred - BP 706
10001 TROYES CEDEX



Formation Futurs chefs d'entreprise



Futurs chefs d'entreprise
une formation pour réussir



L'Espace Entreprendre de la Chambre de Commerce et d'industrie de Troyes et de l'Aube propose aux futurs chefs d'entreprises une formation complète, sur 5 jours pour aborder en toute sérénité les démarches nécessaires à la création de votre entreprise

Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise ?

Vous avez commencé à monter votre projet ?

Vous avez déjà rencontré un conseiller en création d'entreprise de la CCI Troyes et Aube et vous souhaitez une formation approfondie ?

Ce stage est fait pour vous !

Objectif de la formation

Vous allez bientôt commencer à entamer de nombreuses démarches pour que votre projet de création aboutisse. Préparez votre projet dans les meilleures conditions :

Développer vos connaissances en **management d'entreprise**

Analyser l'environnement économique, juridique, social, fiscal et comptable de l'entreprise

Rencontrer les différents partenaires qui interviennent dans la démarche de création et reprise d'entreprise

Programme

Module 1

- **Politique commerciale de l'entreprise et technique de l'étude de marché**
- **Communication et publicité** : pourquoi, comment ? budget, cibles, impacts sur les ventes...

Module 2

- Connaissance du cadre **juridique de l'entreprise** : fonds de commerce, baux...
- La **réglementation commerciale** : connaître les obligations en matière de prix, baux commerciaux...

Module 3

- Connaissance du **cadre fiscal de l'entreprise** : *TVA, taxe professionnelle, exonérations...*
- **Le choix du statut juridique** : conséquences fiscales et sociales
- Les **charges et la protection sociale**

Module 4

- Plan de financement, bilan et compte de résultat prévisionnel, définition du tableau de bord...
- Assurer la **rentabilité** et la **pérennité** de son entreprise

Module 5

- Le **prêt bancaire** : documents à fournir et garanties
- Les **assurances** dans l'entreprise

Module 6

- **Tribunal de commerce** : rôle et fonctionnement
- Les **dispositifs d'aide aux entrepreneurs à la CCI**

BULLETIN D'INSCRIPTION 5 JOURS POUR ENTREPRENDRE

A retourner dûment rempli à la :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube
Espace Entreprendre
10, Place Audiffred
B.P. 706
10001 TROYES Cedex

[Frais de participation : 150 € à l'ordre de la CCITA]

Mlle Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

☎ : _____ Date de naissance : _____

E-mail : _____

Formation :

Formation initiale :

- Bac + 3 et au delà
- Bac + 2
- Bac
- BEP-CAP
- Autodidacte

Domaine d'activité :

- Formation gestion
- Formation technique
- Formation vente
- Autre : _____
- Préciser : _____

Votre situation professionnelle actuelle :

- Salarié.
- Demandeur d'emploi depuis – de 6 mois.
- Demandeur d'emploi depuis plus de + 6 mois.
- Autre : _____
- Préciser : _____

Expérience professionnelle :

- Aucune
- Moins de 5 ans.
- De 5 à 10 ans.
- De 10 à 20 ans.
- Plus de 20 ans.

Votre projet :

Création Reprise

Entreprise individuelle EURL SARL SNC SA Pas déterminé

Dans quel secteur d'activité souhaitez-vous créer ?

- Commerce Services
- Industrie Artisanat

Quelle sera votre activité ?

Quand pensez-vous démarrer votre activité ? _____

Fait à : _____ Le ____/____/2009 Signature :

Stage « 5 jours pour entreprendre »

Sessions

1^{er} semestre 2010

Du Lundi 1^{er} février 2010 au Vendredi 5 février 2010

Clôture des inscriptions 15 janvier 2010

Du Lundi 12 avril 2010 au Vendredi 16 avril 2010

Clôture des inscriptions 26 mars 2010

Du lundi 14 juin 2010 au Vendredi 18 juin 2010

Clôture des inscriptions 28 mai 2010

Les personnes souhaitant une prise en charge par le Pôle Emploi doivent nous faire parvenir le formulaire « Attestation d'Inscription à un Stage » avant la date limite d'inscription.

Ce document est remis pas votre conseiller Pôle Emploi.

L'inscription est validée dès réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement ou AIS